

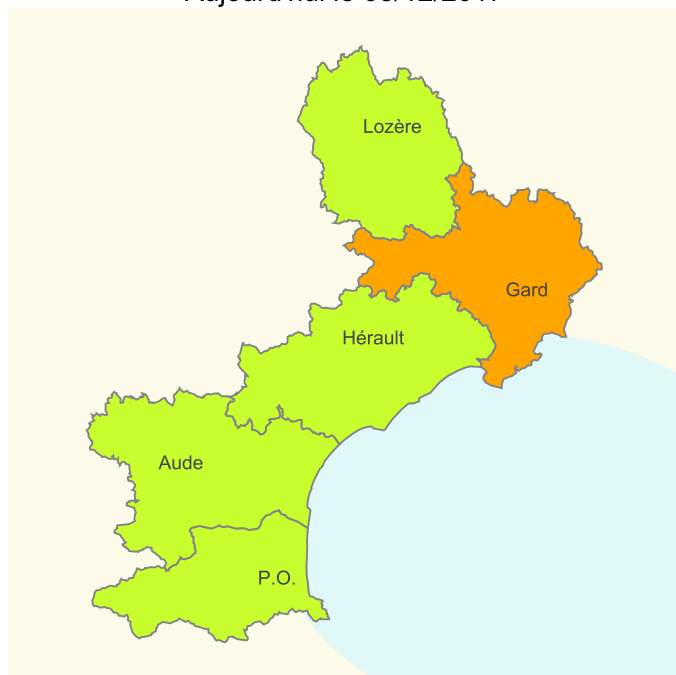
POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES EN SUSPENSION PM 10

DEPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

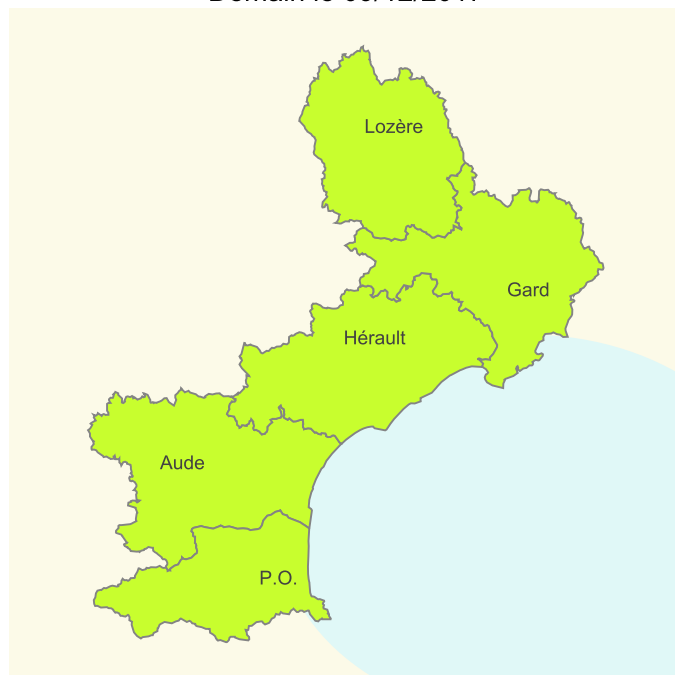
Les particules ou poussières proviennent de sources naturelles (sel de mer, feux de forêt et érosion des sols par le vent) comme d'activités humaines (transport, chauffage, industries). Selon leur taille, elles pénètrent plus ou moins dans l'appareil respiratoire et sont donc plus ou moins dangereuses. Leur dangerosité dépend également de leur composition.

SITUATION

Aujourd'hui le 08/12/2017



Demain le 09/12/2017



Aujourd'hui le 08/12/2017 Polluants et seuils dépassés en µg/m3			Départements	Demain le 09/12/2017 Polluants et seuils dépassés en µg/m3		
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂
			Aude (11)			
	50 (24h)		Gard (30)			
			Hérault (34)			
			Lozère (48)			
			Pyrénées-Orientales (66)			

O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Légende	
	Seuil d'alerte
	Seuil d'information
	Pas de dépassement
	Données indisponibles
	mesures d'urgence mises en oeuvre

En cas de prévision ou de constat d'épisode de pollution, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

- **Au seuil d'information et recommandations**, une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de certaines populations sensibles → recommandations sanitaires et comportementales préconisées.
- **Au seuil d'alerte**, une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population → mesures d'urgence de restriction des activités polluantes obligatoires.

Recommandations de protection individuelle

Populations vulnérables : <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i> Populations sensibles : <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i>	- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe. - Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. - En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

A la maison / au travail	- Respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre et l'encadrement des dérogations. - Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002) - Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).
Déplacements	- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
Agriculteurs	- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.
Industriels	- Reportez les émissions d'oxyde d'azote, particules et composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Informations complémentaires

Qualité de l'air	Mesures d'urgence	Effets de la pollution sur la santé
www.atmo-occitanie.org Contact Médias : 07.68.05.53.01	www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie	www.ars.occitanie.sante.fr ARS Occitanie
		